

info fusion

- Groupe coopératif Dynaco
- La Coop Rivière-du-Sud
- La Coop Seigneurie
- La Coop Unicoop

Découvrez le nom de votre éventuelle coopérative!

Le processus de recherche du nom s'étant déroulé plus rapidement que prévu, nous sommes fiers de vous dévoiler le nom de l'éventuelle coopérative. Plus de 90 noms ont été soumis par les membres et les employés, en plus de ceux proposés par l'agence de communication qui nous a accompagnés dans l'élaboration du choix du nom.



Nous sommes heureux de vous annoncer que c'est **La Coop Avantis** qui a été retenu. D'une part, il y a l'idée de progresser sans cesse dans tous les domaines, cela au profit de chacun des membres de la coopérative. Aller de l'avant. D'autre part, il y a une affirmation ferme d'une attitude de leader en tant qu'organisation, cela impliquant la proactivité, l'innovation et la vision. Prendre les devants. Quant au suffixe « is », il dénote spontanément le résultat d'une action ou il apporte la notion d'ensemble de choses. Ainsi, une organisation nommée « Avantis » résulte d'un mouvement de progression et regroupe des forces dynamiques.

Si le projet est entériné par nos membres, il sera de notre devoir au quotidien de rendre justice à ce nom.

Fiers de nos racines et de notre appartenance au **réseau La Coop**, nous avons choisi d'utiliser son logo et ainsi de contribuer au rayonnement de son image forte.

Un **merci spécial** à tous nos membres et employés qui ont soumis des noms : nous avons senti dans vos propositions un sentiment d'attachement fort à la coopération.

Rappelons que le nom final devait être déterminé avant l'approbation de la fusion par nos membres, puisqu'il doit être inclus à la convention de fusion leur qui sera soumise.

RAPPEL : Tournée d'information des membres de Dynaco

Mardi 10 octobre 13h – Centre communautaire Robert-Côté, Saint-Pascal
Jeudi 12 octobre 13h – Restaurant Normandin, Saint-Jean-Port-Joli
Jeudi 12 octobre 20h – Centre Bombardier, La Pocatière

Inscrivez-vous auprès de eve.lavallee@dynaco.coop ou au 418-856-3807 poste 131



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

C'est lors d'assemblées générales extraordinaires (AGE) que nos membres pourront se prononcer sur le projet de fusion des quatre coopératives. Nos membres agricoles et associés recevront par la poste dans les prochaines semaines **l'avis de convocation** pour leur AGE, accompagné de la **convention de fusion** expliquant les détails de celle-ci, les règlements de la future coopérative et l'état des capitaux convertis.

La convention de fusion vous sera expliquée en détails lors des AGE, qui se tiendront selon la séquence suivante :

26 octobre : La Coop Rivière-du-Sud
1^{er} novembre : La Coop Seigneurie
2 novembre : Groupe coopératif Dynaco
6 novembre : La Coop Unicoop

Il est à noter que le projet de fusion doit être accepté intégralement par toutes les coopératives impliquées pour être entériné. Si l'une des coopératives se désiste, alors un nouveau projet de fusion pourrait être soumis aux membres.

Pour nos membres, la participation à l'assemblée générale extraordinaire est primordiale. La règle « **un membre, un vote** » est propre à la coopération et nous invitons tous nos membres à participer à cet exercice démocratique en grand nombre!